



958, rue Main
Ayer's Cliff, QC, J0B 1C0

Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

AVIS PUBLIC À TOUS LES INTÉRESSÉS

PRENEZ AVIS que mardi, le **23 juin 2020 à 16 h**, lors de la séance extraordinaire qui se tiendra par vidéoconférence, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes en envoyant leurs questions ou commentaires à dg@ayerscliff.ca au plus tard le **22 juin 2020 à 16h** :

Dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement temporaire de l'espace de terrasse commerciale autorisé sur le lot 4 665 142 situé au 1087 rue Main.

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser temporairement l'agrandissement de l'espace de terrasse commerciale. Le règlement municipal prévoit qu'une terrasse commerciale ne peut dépasser 50 % de la superficie qu'occupe l'usage principal à l'intérieur du bâtiment auquel elle est reliée. Il est également défendu d'installer une terrasse dans un espace de stationnement. La terrasse actuelle est de 251 m², donc 73% de la superficie d'usage intérieur, représentant déjà une dérogation de 23% par rapport à la norme, accepté en 2011.

Cette demande est faite due aux mesures de distanciation obligatoires pendant la période de déconfinement du Covid-19 et la réouverture des commerces de restauration.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation de terrasse aux conditions suivantes :

- Un ajout temporaire à la terrasse commerciale de 67 m², pour une terrasse totale de 318 m² et 93% de la superficie d'usage intérieur, représentant une dérogation de 43% par rapport à la norme;
- Que l'ajout de terrasse temporaire se fasse dans le stationnement en cour arrière.

PUBLIC NOTICE TO ALL INTERESTED PARTIES

PLEASE BE ADVISED that on Tuesday, **June 23rd at 4 p.m.**, at its extraordinary sitting by videoconference, all interested parties will be hear by the Municipal Council on the following requests for minor variance by sending their questions or comments to dg@ayerscliff.ca no later than **June 22nd 2020 at 4 p.m.** :

Minor variance to allow to temporarily enlarge the authorized commercial terrace space on lot 4 665 142 located at 1087 Main Street.

Request for minor exemption to temporarily authorize the expansion of the commercial terrace space. The municipal by-law provides that a commercial terrace cannot exceed 50% of the area occupied by the main use inside the building to which it is connected. It is also prohibited to install a terrace in a parking space. The current terrace of 251 m², of 73% of the indoor use area, is already allowed by derogation in 2011.

This request is made due to the compulsory distancing measures required during the deconfinement period of the Covid-19 and the reopening of catering businesses.

The minor exemption request consists in allowing the establishment of a terrace under the following conditions:

- A temporary addition to the 67 m² commercial terrace, for a total of 318 m² and 93% of the indoor use area, representing a deviation of 43% from the standard;
- That the addition of a temporary patio be done in the parking lot in the back yard.

Donné à Ayer's Cliff, le 9 juin 2020 / Given in Ayer's Cliff, June 9th 2020 .

Bastien Lefebvre,
Directeur général
Director General

Certificat de publication

Je, soussigné, Bastien Lefebvre, directeur général de la Municipalité d'Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, le _____.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce _____.

Bastien Lefebvre,
Directeur général